

**Z.A.C « PORTE DE TARENTOISE »
TOURS EN SAVOIE**

**COMPTE RENDU ANNUEL
A LA COLLECTIVITE PUBLIQUE**

La convention publique d'aménagement signée le 13 juin 2002, approuvée par la Sous-Préfecture de la Savoie le 26 juin 2002, puis l'avenant n° 1 substituant la collectivité publique de CORAL en lieu et place du SIVE, fait obligation à l'aménageur, au terme de l'article 18, d'établir un Compte Rendu Annuel d'Activités, en application de l'article L.1523.3 du Code Général des Collectivités Territoriales, récapitulant les actions menées sur l'opération et les prévisions sur les exercices à venir.

TEL EST L'OBJET DU PRESENT DOCUMENT,

CORAL

ZAC « Porte de Tarentaise »

Documents présentés

- Rappel des données administratives et physiques
- Echancier et bilan actualisé (valeur 31 octobre 2017)
- Rappel des bilans prévisionnels approuvés
- Commentaires sur le bilan

CORAL

ZAC « Porte de Tarentaise »

DONNEES ADMINISTRATIVES

Création de la ZAC	30 mai 2002
Convention publique d'aménagement	13 juin 2002
Avenant n° 1 à la convention publique d'aménagement	11 juillet 2003
Avenant n° 2 à la convention publique d'aménagement (fixant le montant de la participation d'équilibre et de l'avance financière)	29 juillet 2003
Avenant n° 3 à la convention publique d'aménagement	03 février 2006
Fin de la concession	31 décembre 2010
Avenant n° 4 à la convention publique d'aménagement (prorogation de la concession de 1 an)	31 décembre 2011
Avenant n°5 à la convention publique d'aménagement (prorogation de la concession de 2 an)	31 décembre 2013
Avenant n° 6 à la convention d'aménagement (prolongation de la concession de 1 an)	31 décembre 2014
Avenant n° 7 à la convention d'aménagement (Prolongation de délais)	31 mars 2017
Avenant n° 8 à la convention d'aménagement (Prolongation de délais)	31 mars 2018

DONNEES PHYSIQUES

Superficie totale de la ZAC	61 872 m ²
Surface cessible	55 775 m ²
Surface actée	55 775 m ²
Surface restant à vendre	0 m ²

CORAL

ZAC « Porte de Tarentaise »

COMMENTAIRES SUR LE BILAN

(chiffres en milliers d'euros hors taxes)

A - DEPENSES

Foncier : (pour mémoire)

A été acquise l'intégralité des terrains pour 227 K€ en principal et 4 K€ en frais annexes.

En application de l'article 15 de la concession d'aménagement, la rétrocession des emprises publiques se fera par acte administratif.

Travaux : (pour mémoire)

L'ensemble des travaux d'aménagement ont été réalisés pour 1020 K€. Ces travaux comprennent le prolongement de la voirie jusqu'à la gare de Tours en Savoie pour assurer un bouclage routier.

Une provision de 9 500 € est inscrite sur 2018 pour d'éventuels travaux de reprise de voirie et de finitions vers le chantier de LJ.

B - RECETTES

La surface cessible totale de la ZAC représente 55 775 m².

Les ventes suivantes ont été réalisées :

SOCEDAM – Acte du 7 mai 2003 pour 23 245 m² et 320 K€ de charge foncière.

DESCLERC – Acte du 21 février 2003 pour 14 809 m² et 102 K€ de charge foncière.

SECOMATE – Acte de vente du 7.11.06 pour 4 950 m² et 149 K€ de charge foncière.

ORSET/TA3V – Acte de vente du 29.12.09 pour 9 950 m² et 283 K€ de charge foncière.

Un délaissé de voirie a été vendu à la Société KASSBOHRER pour 25k€ HT.

Le dernier terrain de la ZAC a été vendu à la société LJ le 25 août 2017 pour 2821m² et 82 000€ HT de charge foncière.

Le total des recettes de l'opération s'établissent à 960 K€.

C – TRESORERIE

La trésorerie de la ZAC au 31 octobre 2017 est de 178 K€.

Deux participations d'équilibre de CORAL ont permis de maintenir la trésorerie de l'opération en positif.

La première participation de 139k€ a été versée en 2009 et la seconde de 263k€ a été actée puis versée en 2012.

En fin d'opération, la ZAC devrait présenter un bilan positif de 160 k€ HT.

Cette trésorerie sera versée en fin d'opération en fond de concours pour la ZAC TERRE NEUVE 2.

D - CONCLUSION

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments le bilan des dépenses est de 1 678K€ HT et le bilan des recettes de 1 839 K€ HT, soit un excédent positif de 160 k€ HT en fin d'opération.

Ainsi, il est demandé à la Co.RAL :

- 1 -d'approuver le présent compte rendu ainsi que le bilan actualisé valeur octobre 2017, à hauteur de 1 678K€ HT de dépenses et 1 839k€ HT de recettes;
- 2- De verser, en fin de concession, l'excédent positif de trésorerie estimé à 160k€ HT en fond de concours pour la ZAC TERRE NEUVE 2.